



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 25 JUIN 2024

Délibération N° DEL34/2024

Compte-rendu des décisions prises par le Vice-Président En application de l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles

5.2.2

Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	11
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants	12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à 17h30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 14 juin 2024, se sont réunis Salle des Commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Etaient présents :

Pierre-Frédéric BILLET, Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Josette MARTIN, Christine PICARD, Valérie VERDIER-DAUTREME, Isabelle ANTORE, Jacques DAUTREME, Nadine LEHOUX, Nadine TOUTAIN, Philippe VISERY.

Etaient excusées :

Nadine CHOLIN, Caroline VABRE (pouvoir à Silvia COUSIN), Sophie WILLEMIN, Carine GENTIL, Régine-Françoise MAILLET, Marie-Christine RUTKOWSKI.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS.

Selon l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles, et par délibération n°196/2020 du 1^{er} septembre 2020, vous avez délégué au Président, pour la durée du présent mandat, certaines attributions.

A ce titre, je vous rends compte des décisions prises dans le cadre de ces délégations :

DECISIONS		
N° ORDRE	DATE	LIBELLÉ
DEC03/2024	22/04/2024	La Poste – Veille saisonnière 2024 – Prestation pour l'impression et la distribution de courriers
DEC04/2024	03/06/2024	Acte de suppression de la régie de recettes – Téléassistance
DEC05/2024	03/06/2024	Acte de suppression de la régie de recettes – Service d'Aide A Domicile
DEC06/2024	03/06/2024	Acte de suppression de la régie de recettes – Portage de repas à domicile
DEC07/2024	03/06/2024	Acte constitutif d'une régie de recettes – Maintien à Domicile

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé de Pierre-Frédéric BILLET

Prend acte du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Vice-Président

Accusé de réception en préfecture
02510500684-20240625-DEL34-2024-DE
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

**Le Président
Du Centre Communal d'Action Sociale**



Pierre-Frédéric BILLET

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux
Et publication sur le site Internet de la Ville de Dreux le 03/07/2024

Accusé de réception en préfecture
028-262800584-20240625-DEL34-2024-DE
Date de télétransmission : 03/07/2024
Date de réception préfecture : 03/07/2024